

17 JUIN 2024

Bureau du Courrier

## Conseil d'Administration

**Séance du vendredi 14 juin 2024 à 14h00**

**Adoption du compte rendu du CA du 24 mai 2024**

**Aujourd'hui vendredi 14 juin à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Baptiste Maurin – Président**

Étaient présent-e-s :

Mmes Lola GONZALEZ ; Anne LÉPINE, Juliette ROUILLON-DURUP,  
MM Didier ARNAUDET, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM ; Florent LAHACHE,  
Gwenaël LAMARQUE, Baptiste MAURIN ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Anne LÉPINE ;  
Mme Camille de SINGLY par Mme Lola GONZALEZ ; Mme Maylis DESCAZEUX par Mme Juliette  
ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusées :

Mmes Anne-Eugénie GASPARD ; Zeineb LOUNICI ;

Étaient non représenté.e.s :

M. Cyrille JABER, Mmes Charline CLAVEAU, Rachel HELVADJIAN, Lucile MAISONNEUVE

Monsieur Marc Daniel, au nom du Préfet et de Maylis Descazeaux vice-Présidente, constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**.

Nous accueillons les nouveaux administrateurs représentants de Bordeaux-Métropole qui ont été désignés le 2 février dernier en conseil métropolitain. Après la décision prise dans chacune des communes membres, le conseil métropolitain a formalisé la « métropolisation » de l'ebabx, dans le cadre de la loi Maptam. Le Maire de Bordeaux reste membre de droit, avec à ses côtés, 9 représentants de Bordeaux-Métropole. Cette modification n'appelle pas de changement au niveau des statuts de l'EPCC dans la mesure où il s'agit de l'application de la loi.

Marc Daniel se réjouit de cette évolution qui permet à l'ebabx de s'asseoir, comme beaucoup d'écoles territoriales, sur son intercommunalité.

### **Compte rendu du CA du 9 février 2024**

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

### **Élection à la présidence du Conseil d'Administration de l'ebabx - Délibération D.09-2024**

Monsieur Baptiste Maurin se déclare candidat.

16 votants

Monsieur Baptiste Maurin est élu à l'unanimité.

Baptiste Maurin remercie les administrateurs. Il s'agit d'entamer une nouvelle période pour cette école. Ce transfert a été souhaité par la Métropole et c'est une attente des écoles d'art qui va dans le sens de l'histoire : une nouvelle étape pour irriguer et s'ouvrir à son territoire

Cela s'inscrit dans la politique métropolitaine, dans l'exigence du territoire métropolitain. Cela assure une certaine sécurité dans un contexte où les écoles d'art sont menacées. Le climat est tendu pour certaines communes qui sont dans une situation difficile. Cela permet une capacité de projection rassurante.

La délibération qui sera présentée au vote pour l'adoption du compte administratif 2023 démontre une école sainement gérée, sans problématique financière immédiate. À ce titre, merci à l'ensemble des tutelles qui a permis une transmission confortable, sans décision difficile à prendre dans l'immédiat.

Ce nouveau conseil d'administration va accompagner un projet, avec un directeur en place depuis 1 an. Son arrivée a fait suite à une période de troubles ; elle a été remise en ordre de marche par le directeur précédent, Dominique Pasqualini, à qui il faut rendre hommage.

Il convient de se projeter dans cette école d'art, lieu d'enseignement artistique, lieu de travail apaisé et richesse pour les étudiants. Sans illusion tronquée, sans raconter de mensonges, notre mission est de les former, de les accompagner vers leur vie professionnelle. Nous avons beaucoup de choses à construire dans l'éco-système, local, territorial, national et international.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté portée par Stéphane Delpeyrat, vice-Président à la Métropole pour l'enseignement supérieur et la recherche : pour faire de l'école un acteur « les mains dans le cambouis ». Avec une politique d'incitation à venir sur le territoire, d'accompagnement des étudiants, dans le contexte d'une forte précarité étudiante. Cette problématique est très présente dans cette école : nous devons les accompagner au mieux. Notre école d'art ne ressemble en rien à l'université : il nous faut s'adapter à la singularité de chacun, c'est un enjeu qui résonne et qui est porté dans cette école.

**Nomination des représentants de l'établissement au CST de l'ebabx - Délibération D.10-2024**

Hervé Alexandre expose que le Président doit nommer les représentants de l'autorité territoriale au Comité Social Territorial de l'école. Les représentants du personnel ont été élus en 2022 selon le calendrier national. Il convient de nommer 3 personnes a minima, à parité avec les représentants du personnel.

Titulaires = Baptiste Maurin, Gwenaël Lamarque, Anne Lépine.

Suppléant = Cyrille Jabert.

**Décision adoptée à l'unanimité**

Baptiste Maurin souhaite rappeler le fonctionnement d'un EPCC : le conseil d'administration accompagne le projet de direction, il permet son exécution ; avec toutefois la particularité du directeur qui en est l'ordonnateur. Le conseil d'administration vote le projet et son budget et c'est le directeur qui engage les dépenses pour exécuter le projet et qui le dirige au quotidien.

**Point d'actualité du directeur**

« Chèr.e.s Membres du CA, cher.e.s nouveaux administrateurs représentants de Bordeaux-Métropole, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est un jour d'un autre acabit (se dit souvent des étoffes), jour par lequel nous vous adressons déjà notre gratitude. Votre présence, votre tutelle est le signe d'une valorisation de l'école supérieure d'art de Bordeaux (ebabx).

Je suis en exercice depuis une année et je mesure l'importance des actions qui sont à mener, des démarches à mettre en œuvre pour le bien de la formation avec l'étendue d'un territoire immédiat, Bordeaux-Métropole.

Qu'est-ce qu'une école d'art ?

Cette école par exemple est une communauté de vie en relation. Elle est un support d'expressions diverses mue par un incessant work-in-progress, où des « activateurs », réfléchissent de concert avec les étudiants, différentes formes créatives. Ici nous entendons pratiquer un compagnonnage polymorphe car les échanges répondent à la pratique du « tout apprenant », à l'image encore d'un Joseph Jacotot dont le travail fut remarqué par Jacques Rancière dans « le maître ignorant », titre qui a tout d'un oxymore. Rancière en pointant du doigt l'action d'expliquer dans sa valeur la plus humble, la plus sobre nous invite à entendre que l'explication professorale serait caractérisée par le fait de présupposer l'incapacité de l'élève à comprendre sans l'aide du maître. Par ces mots et au détour d'un cheminement fait d'observations sensibles il parvient à dire que l'intelligence s'illustre par l'attention employée à l'acquisition d'un savoir et non par la maîtrise de ce savoir lui-même.

Au sein de l'Ebabx, cette trajectoire nous nous chargeons de la prendre en considération tout en la questionnant. Car « L'ignorant apprendra seul ce que le maître ignore si le maître croit qu'il le peut et l'oblige à actualiser sa capacité » puisque le maître influe sur la dynamique employée par l'élève et non sur le savoir sur lequel celui-ci se penche, il est à-même de tout enseigner, y compris ce qu'il ignore.

Enfin vous aurez entendu que nous sommes une ruche et nous travaillerons désormais avec vous en bon compagnonnage !

Des orientations présentées au mois de décembre 2023, des points clés ont été pointés sur la pédagogie dans son lien étroit avec la recherche.

- Le premier terme étant en exercice avec toutes les attentions garanties par celles et ceux qui rendent viable et vitale ce point fort de la formation : les parcours et les plateformes dont les contenus sont à chaque fois revigorés. Les DNA et DNSEP 2024 nous montreront dans les prochains jours leur teneur, car nous sommes en effet dans le dernier carré menant aux diplômes.

La consolidation de la pédagogie passe également par la mise en perspective des métiers de la Filière

Culture. La nécessité d'un travail de fonds portant sur une connaissance complémentaire du milieu de la création prendra tout son sens à travers le projet déposé dans le cadre du programme « culture Pro 2024-2026 ». L'accent est mis sur les modalités de la monstration et des questions formelles et spéculatives que cela implique. De l'exposition on est amené à s'interroger sur *comment rendre visible ; comment archiver et élaborer des recherches les différents aspects du matériau archive ; natures des formes artistiques ; les métiers qui gravitent et co-existent avec l'acte de montrer sans oublier l'économie de la création ?*

Comme réponse à ces questions nous avons remis le projet intitulé « l'Adresse » pour l'appel à candidatures « Culture Pro ».

- Je veux rappeler ici le projet « Circuit court », dispositif de professionnalisation de l'ebabx, lauréat de l'appel à projets « CulturePro 2022-2024 », du Ministère de la Culture qui connaîtra sa phase finale au mois de juillet par une exposition à l'Hôtel Ragueneau. Les artistes du programme ont opté pour une restitution-exposition afin de partager avec le public l'expérience vécue durant le temps du programme. Par cette exposition il faut y voir le désir d'échanger une expérience hautement professionnalisante. Durée du programme dans sa phase opérationnelle : de septembre 2023 à juillet 2024.

- Le deuxième terme étant la recherche dont la structuration est à sa phase finale et nous présenterons dans les prochains jours les derniers points permettant une recherche de plein exercice. Je fais ici allusion au règlement intérieur de la recherche avec la composition d'un groupe de recherche (composés d'enseignants et d'étudiants) dont les activités sont traduites par des modalités précises qui seront présentées au même titre que le règlement intérieur du Conseil scientifique dont les membres sont composés d'enseignants et de personnalités extérieures, expertes du monde de l'art, du design (chercheur.euses, issues d'écoles d'art et/ou du milieu universitaire et des laboratoires de recherche, déléguées d'institutions artistique...)

Mais cette recherche portée par un groupe est en correspondance à celles développées par des projets au sein de l'école, sous des formats divers. Je pense particulièrement à « les statues meurent aussi », recherches en cours du séminaire de master design « Out\_In », sous la direction de Camille de Singly et de Jean-Charles Zébo avec 21 étudiants du master. Évoquons aussi le projet « Station cartographiques » qui répond à l'appel à projets RADAR du ministère de la culture. Ce projet est porté par l'ebabx et associé à ENSBA Lyon. Station cartographique est un axe de recherche sur la représentation cartographique, comme mode d'actions, mise en place depuis 2020 par les deux écoles. C'est encore un atelier de recherche et de pratique de la cartographie à destinations d'étudiants en Master design des écoles supérieures d'art et de design. « À cette occasion des géographes, artistes, designers, architectes, urbanistes internationaux dialogueront autour des questions de la transformation, par la carte de notre vision du monde et de territoires particuliers ».

- Restant dans le « giron » de la pédagogie, je rappelle que le Conseil Pédagogique, Scientifique et de la Vie Étudiante (CPSVE) a été revu pour une bonne part et est en exercice...

- À propos de l'international, je viens à mieux imbriquer ces activités avec la pédagogie et la recherche. Il s'agit de renforcer les actions existantes, notamment concernant les mobilités individuelles avec une coopération renforcée entre pédagogie et international, garantissant une meilleure correspondance entre les deux entités le tout en faveur de la formation.

Améliorer la qualité des projets collectifs pour une meilleure inscription dans une dynamique projet, permettant à terme d'imaginer des projets de plus grande envergure.

L'international ne peut être pratiqué que sur le seul objet de la mobilité.

Il s'agira de poser les bases de coopérations internationales au niveau de la recherche (les Amériques notamment). À ce sujet des échanges amorcés avec le Brésil et la validation des premières concrétisations entre l'Université de Sao Paulo et l'ebabx débiteront par la prévision d'un déplacement...

Je veillerai dans les prochains jours à la mise en œuvre des changements restant à opérer au niveau de la question de l'international.

- Je veux valoriser l'importance des cours publics qui sont une vitrine attirant les élèves de la Métropole et plus largement encore. Certains d'entre vous avez pu assister à l'engouement du public à l'occasion du vernissage de la semaine découverte qui s'est tenue du 13 au 17 mai. Un des objectifs consiste à rendre plus fluide la portée de l'offre de formation et les activités des cours publics.
- l'existence de l'association « la boîte à sardines » qui favorise l'accueil à l'ebabx de la fédération des récupérathèques à l'occasion des « Rencontres Officielles des Récupérathèques », qui en sera à sa 6<sup>ème</sup> édition. Manifestation rassemblant l'ensemble du réseau. Dates : du 07 au 11 novembre 2024.
- BEAR : Rencontres annuelles des bibliothèques d'écoles d'art en réseau 2024. Elles auront lieu cette année à l'ebabx, du 10 au 12 juillet. Les bibliothécaires d'écoles d'art publiques se donnent l'occasion d'échanger sur les pratiques et les enjeux professionnels propres à notre communauté et impliquant nos partenaires et voisins immédiats.
- La question Bâtimentaire dont vous avez l'expertise et la latitude pour nous aider à rendre effectif un projet déterminant pour l'établissement. »

Gwenaël Lamarque demande comment se structure la recherche : l'école amène-t-elle des étudiants au doctorat ? Et à l'international, il y aura des projets à mener avec l'Allemagne.

Audry Liseron-Monfils expose que le parcours de la recherche, son chemin de fer, démarre à partir de l'Espagne, nous conduisant vers les Amériques. La pensée de l'Allemagne est présente, au même titre que l'Europe et une bonne partie du monde.

Gwenaël Lamarque indique qu'il va lui falloir s'acclimater ; ayant à titre personnel une carrière universitaire.

Pierre de Gaetan N'Jikam ajoute que sa sensibilité à l'international amène 2 questions. Quand on affiche une priorité géographique, comment intègre-t-on les autres zones géographiques dans la conception et l'articulation des projets ? Et comment mobilise-t-on des moyens numériques, leur place : télé-enseignement et les échanges pour servir autrement. Il ne s'agit pas uniquement de mobilité. Il sera très intéressant, en qualité d'administrateur de contribuer dans cette vision circulaire.

Audry Liseron-Monfils confirme que ce n'est pas exclusif : l'international opère par capillarité. Il ne s'agit pas de banaliser l'autre, ce ne sont pas toujours des déplacements physiques : les moyens peuvent s'accorder.

Rachel Helvadjian ajoute que l'école a porté 2 projets de mobilité hybride, avec donc une partie à distance. En Belgique / Grèce et avec les Roumanie / Hongrie. Une publication est à venir.

Stéphane Delpéyrat confirme son enthousiasme pour l'ebabx métropolitaine. Nous aurons un sujet particulier sur l'intervention des artistes et de l'art dans la ville. L'art avec ses questionnements et la réparation dans une société brutaliste. Beaucoup de personnes publiques sont concernées par les interventions artistiques. Dans un EPCC, le projet est porté par la direction : avec l'arrivée de la Métropole, il s'agira de définir comment l'ebabx pourra intervenir dans l'aménagement urbain, l'accompagnement des transitions démocratiques et environnementales et proposer de travailler en ce sens dans le cadre de partenariats fructueux. La Ville de Saint-Médard porte actuellement un projet avec Jean Blaise, dans l'espace naturel et public, à l'image du *Voyage à Nantes*. Nous aurons plaisir à travailler ensemble.

Camille de Singly ajoute que l'ebabx porte un projet de recherche et un master avec la particularité de privilégier d'abord les pratiques plastiques même si les étudiants sont amenés à produire un mémoire comme pour tout master. Et un équivalent de licence avec le DNA. Une option art et une option design pour les 2 diplômes, avec un jury spécifique. À l'international, les équipes enseignantes ont envie de reprendre le fil de déplacements, des mobilités pédagogiques associées au master et collectives. Cela devra être discuté au sein du CPSVE.

Annette Nève précise que ce type de mobilité s'est réalisé cette année en 2<sup>ème</sup> cycle art, Lola Gonzalez, présente à ce conseil d'administration a accompagné un groupe à Athènes. À voir comment cela pourra se faire dans le cadre de la recherche. Comment penser le voyage pour les licences et master, la recherche à l'international mais aussi dans le territoire autour de Bordeaux.

Stéphane Delpeyrat ajoute qu'un projet est développé aussi avec Cynthia Fleury avec le Laos. Comment permettre aux étudiants et artistes de dévoiler les espaces naturels et créer des liens avec les habitants.

Gwenaël Lamarque confirme qu'une école qui rejailit est fondamental : cela permet des porosités par des interventions ponctuelles, éphémères ou pérennes.

Annette Nève indique que l'école participe actuellement à la biennale de design, *aperçu* : un groupe d'étudiants qui travaille avec les graphistes *Super Terrain* pour un défilé dans l'espace public qui se termine par une exposition à la galerie de l'école.

Baptiste Maurin souhaite qu'en effet l'école rebondisse sur chaque proposition.

Il est important que ce conseil d'administration puisse accompagner l'école en fixant des objectifs. À chacun des conseils d'administration nous devons nous redire où on en est de chaque étape pour que la direction puisse déployer objectifs et projets.

Ce qui est déjà posé, la recherche, l'international et continuer à aller vers un éco-système plus large pour l'enseignement supérieur.

Pierre de Gaetan N'Jikam confirme qu'il s'agira de partage des ressources, y compris dans l'espace francophone et dans le réseau numérique des instituts des beaux-arts.

Baptiste Maurin pose aussi la question des cadres et méthodes avec les partenaires internationaux. On entend la façon dont le projet peut irriguer l'école. Mais aussi la question de l'appréhension de l'utilité de l'école dans l'espace métropolitain. Nous avons déjà des ambitions et avons besoin d'un projet qui interagit avec les politiques publiques des communes et la Métropole.

Juliette Rouillon-Durup confirme ces axes, avec une transversalité nécessaire : les cours publics amateurs qui côtoient les professionnels par exemple. Comment faire que ces mondes se croisent, pour une alimentation réciproque. Ce sont des questions qu'on se pose en permanence en musique danse et théâtre. Ici l'expression plastique le permet plus facilement, c'est précieux.

À propos de la recherche, elle concerne toute la communauté, pas juste quelques professeurs : la pédagogie et la recherche s'alimentent, elles imprègnent l'enseignement supérieur. C'est le socle de l'accréditation. Il serait intéressant d'assister à un conseil scientifique.

Baptiste Maurin répète que l'enseignement supérieur doit avoir avec un lien direct avec les amateurs. Ces axes sont un enjeu fort, les grands angles de cette école. Dominique Pasqualini a fait en sorte de rassurer l'école. Comment passer l'étape suivante : mobiliser les intelligences extérieures pour

porter un projet de recherche. Et rendre compte de ce qui y sera dit pour nourrir le conseil d'administration et les objectifs qui seront définis.

Juliette Rouillon-Durup confirme qu'il sera essentiel que le conseil scientifique partage ses conclusions avec le conseil d'administration.

Baptiste Maurin ajoute que l'école doit s'impliquer dans le tissu enseignement supérieur et celui de l'environnement économique. S'intégrer dans la recherche et la création artistique. Ces éléments seront partagés en conseil d'administration pour nourrir et accompagner le travail interne.

#### **Décision portant adoption du compte de gestion 2023 - Délibération D.11-2024**

Madame Danielle Molia, administratrice des finances publiques et comptable de l'ebabx, expose que les chiffres du compte de gestion sont concordants avec ceux présentés dans la délibération suivante pour l'adoption du compte administratif.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire ; à noter une légère diminution des dépenses et recettes. Une augmentation des dépenses RH de 2,75%.

Une baisse des charges à caractère général et des variations significatives, notamment des bourses versées aux étudiants qui ont augmenté de 180%. Cela confirme le soutien de l'ebabx à ses étudiants.

Un taux de réalisation du budget de 89%.

Une dépendance financière des contributions publique de 91%.

Une augmentation des droits d'inscription de 4%.

2 fois moins de titres que l'année dernière et un taux de recouvrement un peu plus mauvais mais très relatif dans la mesure où il s'agit de 2561€ sur 4,3 millions d'€ de recettes.

En dépenses, un peu moins de mandats et un délai de paiement qui se dégrade un peu mais qui reste très en dessous des délais légaux.

Dans le contrôle de la dépense, un peu plus d'erreurs que l'année dernière mais elles concernent des régularisations comptables qui n'ont pas d'impact avec l'extérieur.

Et pour la paie, pas de mise à zéro.

Pour la qualité comptable, dans le cadre de la M57, il faudra ajuster la provision pour « clients douteux ».

Patricia Oudin explique le retard de versement de la subvention Région au titre de l'année 2023 ; versée en effet en avril 2024. Pour éviter que cela se reproduise, il faudra émettre sans tarder l'avis des sommes à payer de la subvention 24, tout à fait possible puisque la notification de la dotation a été transmise à l'école.

Gwenaël Lamarque questionne au sujet de l'augmentation sensible des bourses aux étudiants.

Hervé Alexandre expose que cela reflète l'attention portée aux étudiants, les aides liées à la précarité, mais aussi l'augmentation du nombre des projets, l'augmentation des effectifs étudiants pour la dotation d'aide aux diplômés qui est accordée aux étudiants diplômables de 3<sup>e</sup> année et 5<sup>e</sup> année.

D'autres champs ont été activés via les aides du Ministère de la culture : tutorat, soutien à la vie étudiante et des mesures aussi pour verser des bourses ou des salaires à des étudiants mobilisés par l'école. Dans l'enquête réalisée auprès des étudiants en 2022, 70% ont déclaré travailler et pour la moitié d'entre eux, il s'agit d'un travail pour vivre.

Juliette Rouillon-Durup ajoute que l'État contribue également à des bourses d'aide à la mobilité.

Baptiste Maurin précise que l'étude réalisée sur les conditions vie des étudiants sera adressée aux administrateurs intéressés ; il sera intéressant de l'actualiser et d'identifier également les situations de non recours.

Juliette Rouillon-Durup précise qu'elle siège dans la commission du Crous, dont le travail est remarquable, ainsi que les services sociaux. Il faudra vérifier que les étudiants de l'ebabx sachent faire appel au Crous.

Gwenaël Lamarque confirme que la précarité sociale des étudiants doit être combattue.

Juliette Rouillon-Durup ajoute qu'il arrive que des candidats reçus au concours renoncent à leur inscription car dans l'incapacité de se loger dans certaines métropoles, dont Bordeaux.

Rachel Helvadjian expose que les étudiants étrangers peuvent être en grande difficulté parce qu'ils passent au travers des aides. La seule aide possible étant celle de la Région, à la marge, pour ceux qui sont en dernière année. Et la politique internationale de la Région a réduit sa voilure au regard des contraintes budgétaires.

Lucile Maisonneuve confirme que les services du Crous sont peu connus des étudiants – hormis le RU aux capucins-, idem pour la gratuité des transports.

Baptiste Maurin indique qu'il faudrait organiser une présence du Crous pour la rentrée par exemple.

Anne Lépine précise qu'un livret d'accueil des étudiants identifiant toutes les aides de la Métropole pourrait leur être remis à la rentrée.

Yasmine Darmante ajoute que dans le parc des logements sociaux étudiants, 10% sont réservés aux étudiants étrangers.

Baptiste Maurin indique qu'un temps sera pris en CA pour voir ensemble comment mettre en œuvre l'aide aux étudiants.

### **Décision adoptée à l'unanimité**

#### **Décision portant adoption du compte administratif 2023 - Délibération D.12-2024**

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de la réalisation budgétaire 2023 vue du côté de l'école : le pendant du compte de gestion. Une note de présentation brève et synthétique a été rédigée pour retracer les principaux postes et spécificités budgétaires. Merci à l'équipe qui travaille au quotidien sur le budget.

Un rappel : un résultat excédentaire est une nécessité absolue pour financer les investissements, garantir la stabilité financière de l'établissement et une trésorerie jamais en défaut.

Les délais de paiement, indicateur de la performance du service, sont un point fort : cela reflète la proximité et la qualité des relations avec les services de la DGFIP et sont un argument essentiel vis-à-vis des fournisseurs de l'école.

La part de la masse salariale est prépondérante : normal pour un établissement d'enseignement. Les intervenants ponctuels choisissent les modalités de leur rémunération, ce qui peut faire varier sensiblement les enveloppes budgétaires.

On retrouve les constantes dans les dépenses de fonctionnement. À noter que l'augmentation des recettes des droits d'inscription n'est pas liée à une augmentation des tarifs, mais à l'augmentation des effectifs des étudiants du supérieur, des élèves des cours publics et des candidats au concours via le dispositif Parcoursup.

Notre capacité d'accueil se limite à 250 étudiants, dont 60 étudiants en 1<sup>è</sup> année au regard de la jauge de l'amphi.

Anne Lépine demande s'il serait possible d'avoir une plaquette de présentation de l'école et de prévoir une visite.

Baptiste Maurin confirme qu'un moment dédié sera organisé pour ceux qui le souhaitent.

Hervé Alexandre ajoute l'inscription de l'école dans le dispositif Pass Culture, tant au niveau des pratiques amateurs que dans le cadre des interventions en collège (Aliénor, Jean Zay, Floirac) et en crèche, interventions réalisées par de jeunes artistes diplômés de l'ebabx. L'école de Bordeaux a été la 1<sup>è</sup> en France à initier les CHAAP (classe à horaire aménagé arts plastiques) avec le collège Aliénor.

Enfin, à noter qu'une recette a été perçue fin 2023 pour des projets sur 2 ans : le résultat de l'année doit tenir compte de cette réalité.

Baptiste Maurin confirme qu'il arrive régulièrement qu'une subvention soit donnée pour 2 années.

Patricia Oudin rappelle que le titre de recettes pour la Région 2024 doit être émis immédiatement.

Cyriaque Moniez questionne le résultat d'investissement.

Hervé Alexandre confirme que l'école est en capacité théorique d'investir 530 000 € ; mais que les besoins et capacités techniques ne justifient pas des investissements à cette hauteur.

Marc Daniel note la qualité des documents et la gestion saine de l'établissement. Ces excédents solides sont très appréciables au regard de la situation des écoles d'art en France, y compris en Nouvelle Aquitaine. À noter aussi les économies sur les consommations énergétiques.

Hervé Alexandre explique que l'école bénéficiait jusqu'en 2022 de locaux sur le site de l'Observatoire de Floirac. Ce n'est plus le cas, d'où la baisse des dépenses correspondantes. À noter aussi des efforts partagés sur des charges fixes (informatiques, logiciels, copieurs).

Baptiste Maurin confirme que la gestion de cette maison est toujours sérieuse, merci à l'équipe, à son travail pour l'optimisation des ressources. Cela permet de se projeter pour accueillir plus et mieux les étudiants. La perte des locaux de l'Observatoire et de Brazza a créé des craintes sur le confort des enseignements, l'équipe a prouvé sa capacité à s'adapter et à se transformer. Il y a eu une prise de conscience de tous sur ces questions d'espaces, grâce à la perspective concrète du projet immobilier.

Camille de Singly alerte toutefois sur le fait que l'augmentation des effectifs du cursus master rend les espaces de travail très contraints. La perspective du projet immobilier et les effectifs en progression sont très positifs, notamment pour la nouvelle option design ; néanmoins, les espaces de travail individuels se réduisent.

Lucile Maisonneuve indique que cette remarque vaut aussi pour les ateliers techniques dans lesquels il devient difficile de travailler.

Baptiste Maurin expose que l'on connaît tous l'enjeu derrière la question bâtiminaire : l'accréditation, le rapport m<sup>2</sup>/étudiant. Au cœur de toutes les projections, on arrive enfin à un projet concret de la rénovation de ce bâtiment et de l'annexe, à la rénovation/extension de ce qui était le musée de l'imprimerie. On n'a jamais été aussi près de sa réalisation pour gagner en qualité des espaces de travail. La priorité partagée est d'accueillir mieux et plus.

Cyriaque Moniez confirme que l'attractivité de l'école passe par les locaux et les espaces qui sont offerts aux étudiants. Pour ceux qui présentent le concours d'entrée, c'est un point essentiel.

Il est proposé de mettre au même vote les 3 délibérations liées au budget : D.12-2024 ; D.13.2024 ; D.14.2024

**Décision portant affectation du résultat de l'exercice 2023 - Délibération D.13-2024**  
**Décision portant adoption de la décision modificative budgétaire au BP 2024 – DM1 2024 - Délibération D.14-2024**

**Décisions adoptées à l'unanimité**

**Décision portant adoption du règlement intérieur du Conseil Pédagogique, Scientifique et de la Vie Étudiante - CPSVE - Délibération D.15-2024**

Annette Nève expose que le conseil pédagogique a travaillé plusieurs séances à la reformulation de son règlement intérieur. Pour valider collectivement le fonctionnement actuel. Le CPSVE a donné un avis favorable à la version présentée au vote.

Lucile Maisonneuve demande ce qui a changé.

Hervé Alexandre confirme qu'il s'agit d'acter les pratiques de cette année et demi, la représentation des étudiants et des enseignants qui correspond au cursus actuel, les modalités de vote, de nomination. Et le retour, au sein du CPSVE, d'un représentant de l'équipe pédagogique des cours publics.

Camille de Singly ajoute qu'il s'agit d'un vrai organe de travail, avec une présence des représentants régulière, des objectifs clairs et des décisions partagées.

Baptiste Maurin note que c'était une demande forte des enseignants ; le travail a été porté par les enseignants, Annette et Audry depuis plusieurs mois. On pourra donc avancer durablement avec un CPSVE structuré.

Hervé Alexandre ajoute que s'opère actuellement la structuration du groupe de recherche et du conseil scientifique qui seront également soumis en Conseil d'Administration.

Baptiste Maurin confirme que nous aurons donc un Conseil d'Administration hybride, partageant les objectifs et la politique de l'école avec la Direction.

**Décision adoptée à l'unanimité**

Il est proposé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

**Décision portant création d'un emploi d'ingénieur - Délibération D.16-2024**

Hervé Alexandre expose qu'un travail de refonte du projet de service pour son volet « personnels administratifs et techniques » a été réalisé en CST. Dans le même temps, le service de maintenance interne de l'école est heureux de voir arriver les services techniques de la Métropole, nécessitant un discours d'expert et une disponibilité pour suivre les travaux engagés et le programme immobilier. Après un appel à candidatures, des mouvements de missions sont opérés en interne ; actant de fait une évolution de carrière pour le responsable bâtiment sécurité. Il convient de créer son poste pour une nomination effective au 1<sup>er</sup> juin. La modification correspondante du tableau des effectifs sera soumise en CST puis en conseil d'administration.

**Décision adoptée à l'unanimité****Questions diverses**

Annette Nève note que 2 sièges de **personnalités qualifiées** sont vacants au conseil d'administration ; actuellement seul Didier Arnaudet siège.

Baptiste Maurin ajoute que traditionnellement, ce sont les 3 membres fondateurs qui proposent les personnalités qualifiées, il convient qu'ils fassent des propositions.

Annette Nève ajoute que la « nature » des personnalités qualifiées va avec le rôle que le conseil d'administration souhaite leur donner.

Gwenaël Lamarque note qu'une personnalité qualifiée doit être engagée et doit amener le conseil d'administration à réfléchir. À voir du côté de l'université Michel de Montaigne ?

Lola Gonzalez propose que soit attendue la nomination de la direction du Frac.

Baptiste Maurin indique que ces personnalités apportent un équilibre au conseil d'administration, un regard critique, entre lien universitaire et profession artistique.

Camille de Singly demande comment est arrivé Didier Arnaudet au sein du Conseil d'administration.

Hervé Alexandre répond qu'il a été nommé à la création de l'EPCC.

Yasmine Darmante fait un point sur **le projet immobilier**. La Métropole est donc propriétaire des bâtiments ebabx ; le projet est inscrit au contrat de plan état région et la Métropole est en maîtrise d'ouvrage pour cette réhabilitation extension.

Nous relançons tout le travail, avec des besoins actualisés d'ateliers et autres. Le travail va se faire avec les usagers et pour les financeurs en comité de pilotage.

Le calendrier : les études de faisabilité sont lancées, avec la désignation d'un programmiste. Cette étude se fera sur un temps long : 7 mois pour permettre l'expression des besoins.

Les travaux devraient se réaliser sur site occupé, ce qui complique la réalisation et allonge les délais. En comptant au plus juste, cela permet de projeter au mieux un début des travaux en 2027 et une livraison en 2030.

Parallèlement, la Métropole engage de gros travaux de toiture qui ne peuvent pas attendre le reste du projet immobilier. Les études sont lancées, les travaux se réaliseront en site occupé également et dureront 33 mois. La question d'une toiture photovoltaïque a été posée aux bâtiments de France, c'est en bonne voie.

Enfin, la priorité donnée aux ateliers actuellement « extérieurs » (métal et céramique) a été entendue. Les équipes Métropole travaillent à trouver des solutions pour permettre aux agents et étudiants de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et sécurité. Vraisemblablement avec la conception et l'implantation de nouveaux algécos.

Un travail est également projeté sur le raccordement du chauffage au réseau de chaleur urbain.

Tous ces grands travaux sont pilotés et engagés par la Métropole ; l'équipe bâtiment ebabx réalisant la maintenance quotidienne.

Lola Gonzalez questionne ces nouveaux algécos.

Yasmine Darmante indique qu'il s'agit de répondre aux activités réalisées actuellement par les ateliers (métal et céramique) mais en toute sécurité et dans un meilleur confort de travail. Optimiser l'espace avec des bâtiments modulaires adaptés aux besoins.

Hervé Alexandre ajoute que ce projet est en cours avec l'équipe technique concernée, sous le pilotage de Laurent Ostinet.

Lola Gonzalez demande si d'autres espaces de travail pourraient être proposés au regard des contraintes actuelles.

Audry Liseron-Monfils répond qu'il reste des moyens d'optimisation de l'existant, une étude est à faire en interne.

Baptiste Maurin rappelle qu'il faut remettre en perspective la situation bâtiminaire. Le chantier réhabilitation/extension est à l'étude depuis 10 ans. Les études précédemment réalisées sont obsolètes : modularité, capacité d'adaptation, empreinte écologique sont maintenant à prendre en compte. Cela oblige à repartir de 0. La réactivité immédiate de la Métropole est remarquable.

Il n'y aura pas plus d'espace maintenant, mais une optimisation et une meilleure qualité de ceux existants. C'est contraignant et la planification des travaux en site occupé signifie même certainement moins d'espace, ce sera un jeu d'équilibriste. Aujourd'hui on peut dire QUAND ce sera fait et non pas SI.

Lucile Maisonneuve note que 3 ans de travaux, même si c'est court dans la vie d'une école, cela représente un cursus étudiant.

Baptiste Maurin en convient, mais l'alternative de réduire le nombre d'étudiants – pour donner plus d'espace à chacun- pose la question de combien de personnels ?

Lucile Maisonneuve ajoute que ce n'est pas une question de rentabilité.

Baptiste Maurin confirme que la rentabilité n'existe pas dans une école d'art. C'est une question d'équilibre. Les collectivités assument le coût financier de cette école, car elles estiment que c'est un service public indispensable. On ne peut préjuger de rien. Collectivement, le conseil d'administration devra accompagner les incidences du projet immobilier sur l'enseignement et sa

qualité. C'est la priorité majeure qui justifie notre présence et notre investissement : de meilleures conditions pour tous.

Gwenaël Lamarque note qu'il s'agit d'un mode transitoire.

Juliette Rouillon-Durup ajoute que c'est intéressant pour les étudiants.

Lucile Maisonneuve confirme que les étudiants travaillent toujours avec des contraintes.

Audry Liseron-Monfils ajoute que les contenus des cours pourront s'adapter, pas forcément en flexibilité mais s'adapter au quotidien. Il ne s'agit pas de conditions à la cubaine, mais cela aura une vertu et une philosophie. Trouver de bonnes approches, sans que ce soit douloureux.

Annette Nève indique que pour des moments éphémères, l'école est amenée à travailler hors les murs, dans la Métropole.

Camille de Singly confirme mais précise que cela ne peut avoir une logique permanente, ce sont des périodes ponctuelles, telles que les diplômes.

Baptiste Maurin rappelle l'exemple de Brazza, qui était indispensable mais qu'on a laissé au moment de prioriser. C'est un exercice qui sera à refaire ; à voir comment et quand trouver des espaces éphémères évoqués par Annette.

Marc Daniel souligne l'importance de ce projet qui dure depuis plusieurs années et qui se concrétise maintenant avec la force de frappe et l'ingénierie financière de la Métropole. Ce sera long, surtout en site occupé. Cela implique de se donner les moyens en interne pour s'organiser au mieux sur les 6 ans qui viennent.

Yasmine Darmante ajoute que s'ajoute au programme immobilier un contrat d'objectif de logements sociaux étudiants. À voir si la complexité du projet en permet la capacité. Ce serait un plus ; sans garantie que ce pourra être réalisé au regard des besoins qui seront exprimés.

Gwenaël Lamarque confirme que ce serait vertueux à condition que ce ne soit pas au détriment de l'école.

Camille de Singly demande comment se déroulera l'étude : les liens avec les usagers.

Audry Liseron-Monfils répond que nous définirons cela en interne.

Il expose par ailleurs **la pétition** qu'il a reçue sur la question israélo-palestinienne, organisation d'un débat ? une réponse à apporter ? des échanges ? Une école d'art doit s'en saisir pour faire exister ou co-exister ce qu'il se passe ailleurs.

Rachel Helvadjian précise que la pétition demande de rompre nos accords avec les universités israéliennes.

Audry Liseron Monfils confirme effectivement que la pétition a pour objet le retrait des liens établis avec 2 universités d'Israël. Le directeur est sensible à la situation, une sensibilité à l'altérité malgré la complexité géo-politique. On doit se saisir de cette question pour ne pas passer en « confrontalité ».

Pierre de Gaetan N'Jikam approuve ces propos qui posent bien les choses : la place d'une école d'art, fixer les limites, dans un établissement citoyen, public.

Gwenaël Lamarque ajoute qu'il n'est pas partisan de l'importation de conflits dans notre pays. Dans une école d'art, les artistes sont engagés, pourquoi pas donc, mais attention à manier cet objet aujourd'hui. Avec une augmentation de + 300% des propos antisémites, attention à ne pas reproduire les réactions de Sciences Po Paris et de la Sorbonne. Il y a eu des propos extrémistes, dans le cadre d'un conflit dans lequel pour rappel il y a eu pogrom : l'état d'Israël a le droit de vie et de se défendre.

Baptiste Maurin rappelle que depuis le début de la situation, il y a eu plusieurs tentatives pour initier le débat au sein de l'établissement. Tout le monde peut se saisir de ce qu'il se passe dans le monde, mais nous sommes dans une école d'art, pas une école de géo-politique. Il n'est pas possible de tolérer un débat pour définir si l'état est agresseur ou pas etc.. ce n'est pas notre mission. En revanche, se dire que les étudiants en art peuvent se saisir et s'exprimer face à ces troubles et interrogations. Mais les partenariats avec les écoles d'Israël ne pourront à aucun moment être remis en cause.

Dans notre monde, on ne peut pas se passer de dialoguer. Si un débat doit avoir lieu au sein de l'école, il n'est pas possible de bloquer, d'interpeler, ce n'est pas un objet politique, pas une revendication à l'immobilisme. Cela relève de la responsabilité de l'équipe, des représentants, de réfléchir à un débat, un moment d'échanges ; sans politiser le débat ce qui sortirait du cadre de l'école. Il nous revient d'encourager la direction pour préserver la nature du lieu.

Lucille Maisonneuve répond qu'une école d'art est politique. Un débat permet d'apaiser les tensions. Le besoin d'échanges doit être écouté pour ne pas amener des écarts, des frictions et un blocus. Attention à ne pas empêcher les gens de parler : les encadrer et trouver des façons de répondre et apaiser.

Baptiste Maurin confirme que ce n'est pas un objet politique, un débat bien sûr, nous sommes en libre démocratie, avec la limite du respect de la loi et ne pas permettre des propos qui sont des délits tels que l'incitation à la haine.

Audry Liseron-Monfils ne peut pas comprendre qu'il n'y ait pas de correspondance.

Lucile Maisonneuve confirme qu'il ne s'agit pas de confrontation.

Baptiste Maurin précise une nouvelle fois qu'il n'est pas question de dire qu'on est d'accord, ou pas d'accord. Le Directeur doit définir le moment, les moyens et fixer les limites.

Gwenaël Lamarque remarque que c'est le rôle de l'artiste : l'expression, la paix, l'interculturalité et le vivre ensemble. Chaque victime est une victime de trop. Ne pas oublier le conflit Ukraine/Russie, dont les conséquences en Europe sont fondamentales.

Rachel Helvadjian ajoute que la détérioration de l'affichage à l'école date d'avant le conflit du 7 octobre.

Lola Gonzalez remarque que les affiches propalestiniennes ont été arrachées aussi.

Marc Daniel rappelle que nous sommes dans une école d'enseignement supérieur, que l'art est politique. Que lors de l'agression russe, avec les étudiants russes et ukrainiens présents en France des débats et discussions ont eu lieu de façon apaisée. Attention à ne pas parler par procuration. L'école peut être exemplaire pour organiser des débats, des discussions avec des limites à poser compte tenu de la complexité du sujet.

Baptiste Maurin confirme que nous partageons tous la même prudence. Le Conseil d'Administration fait confiance au directeur et aux équipes pour trouver les moyens des échanges possibles. Et si ça dégénère, il prendra les décisions nécessaires pour accompagner l'école. On a pu en faire l'expérience avec des questionnements liés au racisme et à la liberté de création. L'école est un endroit pour permettre la création mais aussi un lieu d'enseignement républicain.

On assume cette ligne de crête pour aider à se projeter avec exigence. Toutes les questions peuvent être abordées mais avec des règles communes fondamentales. Un temps d'enseignement et de transmission et l'intensité du débat doit s'arrêter.

Merci à tous pour la richesse des discussions de cette matinée et pour l'investissement de chacun.

Hervé Alexandre informe que compte tenu des excédents de cet exercice, il a été convenu de verser aux agents qui remplissent les conditions réglementaires la prime exceptionnelle pouvoir d'achat. Pour cela, un conseil d'administration à ordre du jour unique sera convoqué en visio le 14 juin à 14 heures.

Conformément à la réglementation, il sera précédé d'un CST le 29 mai à 14h, en visio également, pour recueillir l'avis des représentants du personnel et ceux de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h20

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux, à l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux, le 14 juin 2024

P/ expédition conforme

**M. Baptiste MAURIN**  
Président



## Conseil d'Administration

Séance du 14 juin 2024 à 14h00

Délibération D.17-2024

Aujourd'hui vendredi 14 juin 2024 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'ebabx-École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

### Monsieur Baptiste Maurin – Président

Étaient présent-e-s :

Mmes Lola GONZALEZ ; Anne LÉPINE, Juliette ROUILLON-DURUP,  
MM Didier ARNAUDET, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM ; Florent LAHACHE,  
Gwenaël LAMARQUE, Baptiste MAURIN ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Anne LÉPINE ;  
Mme Camille de SINGLY par Mme Lola GONZALEZ ; Mme Maylis DESCAZEUX par Mme Juliette  
ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusées :

Mmes Anne-Eugénie GASPARD ; Zeineb LOUNICI ;

Étaient non représenté.e.s :

M. Cyrille JABER, Mmes Charline CLAVEAU, Rachel HELVADJIAN, Lucile MAISONNEUVE

## Délibération D.17-2024 portant sur les modalités de mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29 mai 2024 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat exceptionnelle, selon les modalités suivantes :

### LES BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

### LA DÉTERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

### LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.  
La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

### LES CONDITIONS DE CUMUL

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent.

### L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

**Proposition de montant de la prime :**

Il est proposé d'adopter le montant maximum de la prime pour tous les agents remplissant les conditions réglementaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'école supérieure des beaux-arts, le 14 juin 2024

P/expédition conforme

**M. Baptiste Maurin,  
Président**



**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**17 JUIN 2024**

Bureau du Courrier